

**ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE
APPEL A PROJETS ABC 2022**

IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET

STRUCTURE	
NOM	Mairie de Pailhès
ADRESSE DU SIEGE	Route Pamiers,
CODE POSTAL	09130
COMMUNE	Pailhès
N°SIRET DE LA COMMUNE	21090224300018
CODE INSEE DE LA COMMUNE (N° NC RIDET POUR LA NOUVELLE-CALÉDONIE ET N° TAHITI POUR LA POLYNÉSIE FRANÇAISE)	09224
REPRESENTANT LEGAL	
NOM ET PRENOM	Yvon LASSALLE
FONCTION	MAIRE
TELEPHONE	06 87 03 06 10
COURRIEL	pailhes.mairie@wanadoo.fr
RESPONSABLE DU PROJET	
NOM ET PRENOM	Alain ALRIC
FONCTION	Conseiller Municipal
TELEPHONE	06 27 02 58 74
COURRIEL	alain.alric@ofb.gouv.fr

IDENTIFICATION DU PROJET

PROJET	
TITRE	Atlas de la biodiversité communale de Pailhès
CONTEXTE	<p>Pailhès est une petite commune de 513 habitants, située dans les coteaux au nord du département de l'Ariège. Elle fait partie de la Communauté de Communes Arize Lèze, (CCAL) sous l'influence de l'aire urbaine de Toulouse qui s'accroît chaque année où l'agriculture intensive est présente.</p> <p>Cette commune rurale de 2150 hectares a la particularité de présenter des milieux naturels assez préservés et diversifiés : prairie de fauche et de pâture, de milieux aquatiques et humides, de forêt</p>

et bocage. Située sur le bassin versant de la Lèze (affluent de la Garonne), elle englobe une multitude de sources d'affluents. Pailhès est une des portes du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises, son territoire se trouve en limite nord.

La CCAL débutant la révision de son PLUi, un travail particulier est réalisé pour définir la Trame Verte et Bleue afin de préserver les espaces naturels remarquables et garantir la pérennité des Cœurs de biodiversité, des différentes sous-trames (Bleu : milieux humides, cours d'eau ; Vert : landes et pelouses, prairies, milieux boisés, milieux agricoles cultivés, milieux rocheux).

La commune de Pailhès s'inscrit dans plusieurs dynamiques de préservation, de protection et de valorisation de son environnement et de son patrimoine paysager.

OBJECTIFS

Pailhès se trouve à l'interface d'un milieu préservé au sud (le massif du Plantaurel) et d'un milieu plus agricole au nord où débutent les grandes plaines céréalières. L'objectif de ce projet est d'améliorer les connaissances des cortèges d'espèces dans ces milieux, de mettre en avant leurs différences et de proposer des mesures en faveur de la préservation et de la restauration de la biodiversité. Ainsi les habitats indispensables pour garantir les services écosystémiques des coteaux agricoles tels que les haies seront évalués.

Dans ce sens, ce projet permettra une sensibilisation à l'échelle de la Communauté des Communes Arize Lèze qui, située aux portes toulousaines, est menacée par l'urbanisation et l'agriculture intensive.

Ce projet s'inscrit donc dans un double objectif :

- ✓ **Favoriser la prise en compte de la biodiversité par une petite communauté villageoise et rurale** en améliorant nos connaissances, valorisant la connaissance acquise et en élaboration un plan d'action de restauration et de préservation.
- ✓ **Servir de relais local à une meilleure prise en compte des enjeux de préservation et de restauration de la biodiversité sur un territoire intercommunal de plaine et coteaux sous influence toulousaine encore trop peu sensibilisé à la valeur des services écosystémiques.** En diffusant les résultats du projet et les perspectives envisagées sur la commune (préconisations de gestion, mesures de protection et de restauration).

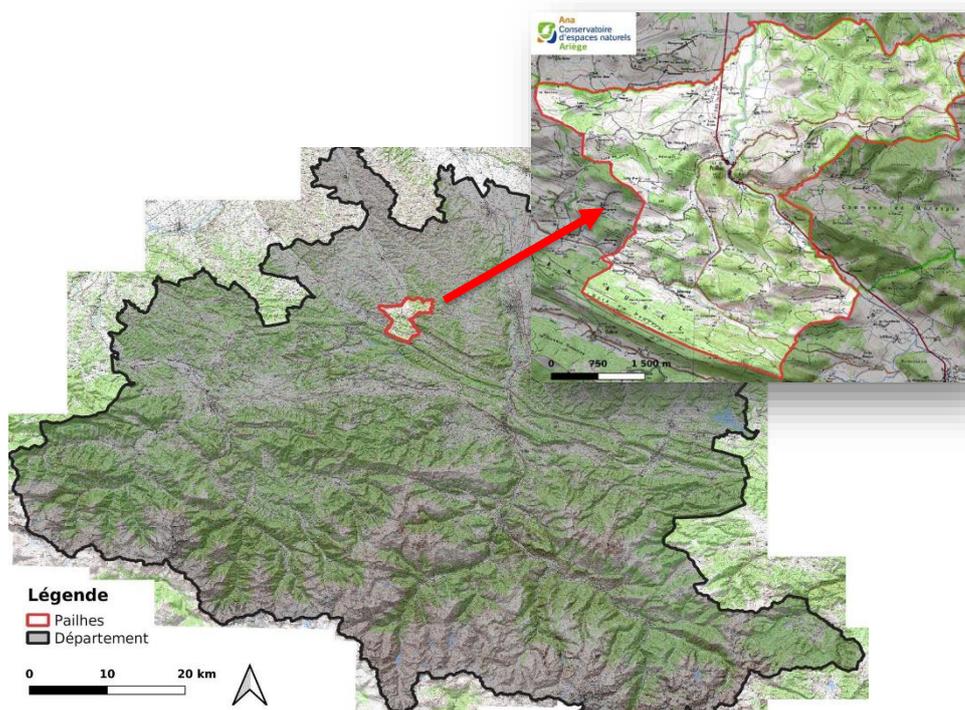
DUREE DE MISE EN ŒUVRE	18 mois (du 01/09/2022 au 01/04/2024)
COUT COMPLET PREVISIONNEL	15 000 €
MONTANT DES DEPENSES ELIGIBLES	15 000 €
AIDE DEMANDEE	12 000 € soit 80 % des dépenses éligibles
ACTEURS RESPONSABLE DU PROJET	Alain ALRIC, Conseiller Municipal
AUTRE(S) CORRESPONDANT(S) AU SEIN DE LA STRUCTURE	
AUTRE(S) PARTENAIRE(S)	Pauline LEVENARD, Chargée de missions à l'ANA CEN CPIE Ariège

PROGRAMME DETAILLE DU PROJET

1. Cadrage

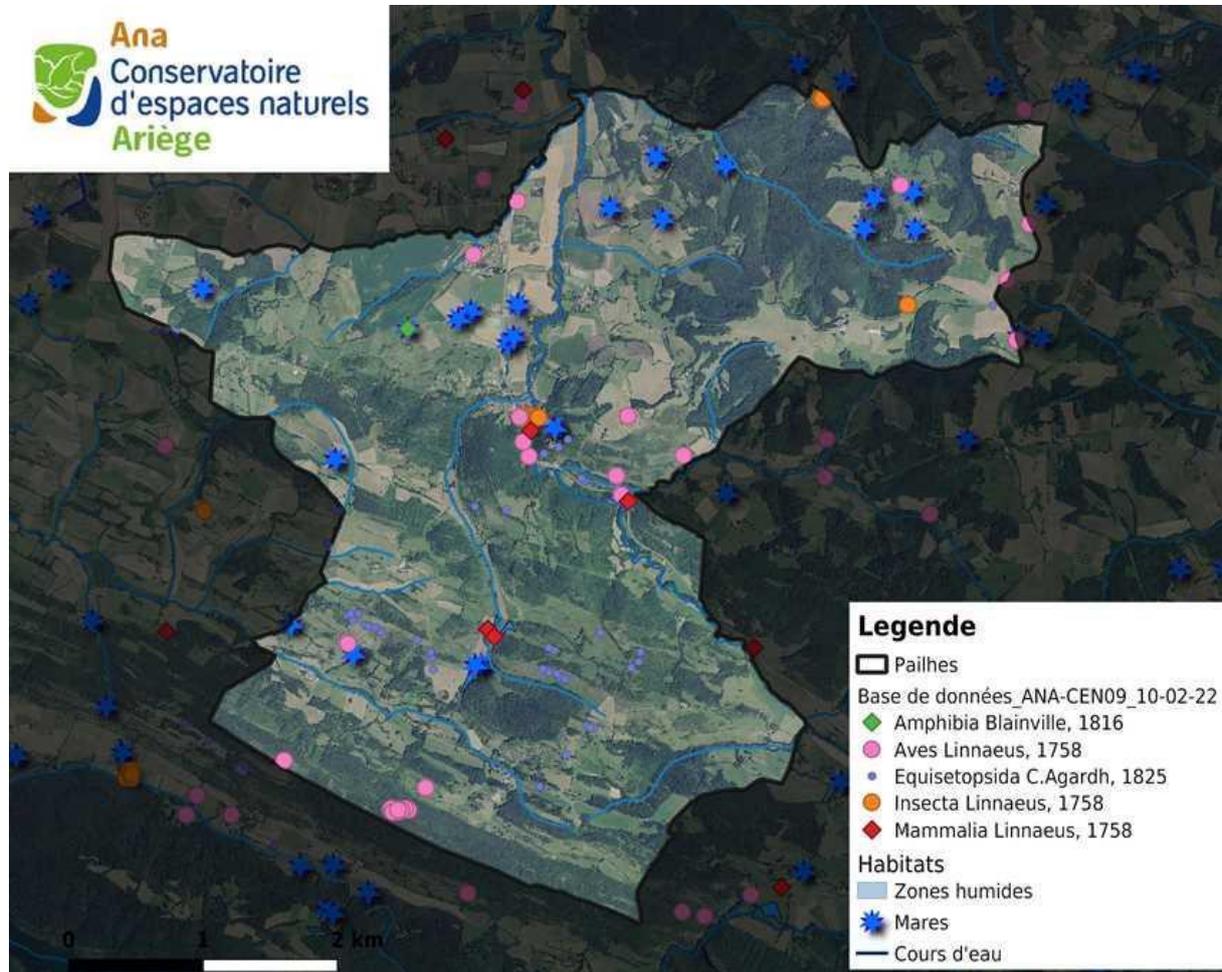
1.1 Contexte géographique

Pailhès est une petite commune de 513 habitants, située dans les coteaux au nord du département de l'Ariège. Elle fait partie de la Communauté de Communes Arize Lèze, (CCAL) sous l'influence de l'aire urbaine de Toulouse qui s'accroît chaque année où l'agriculture intensive est présente. Cette commune rurale de 2150 hectares a la particularité de présenter des milieux naturels assez préservés et diversifiés : prairie de fauche et de pâture, de milieux



aquatiques et humides, de forêt et bocage. Située sur le bassin versant de la Lèze (affluent de la Garonne), elle englobe une multitude de sources d'affluents.

La base de données de l'Ana-Conservatoire d'Espaces Naturels Ariège (ANA-CEN Ariège) a été analysée afin de faire ressortir les enjeux environnementaux connus à ce jour sur le territoire.



1.2 Contexte territorial

La CCAL débutant la révision de son PLUi, un travail particulier est réalisé pour définir la Trame Verte et Bleue afin de préserver les espaces naturels remarquables et garantir la pérennité des Cœurs de biodiversité, des différentes sous-trames (Bleu : milieux humides, cours d'eau ; Vert : landes et pelouses, prairies, milieux boisés, milieux agricoles cultivés, milieux rocheux).

Pailhès est une des portes du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises, son territoire se trouve en limite nord. Cette commune s'inscrit dans plusieurs dynamiques de préservation, de protection et de valorisation de son environnement et de son patrimoine paysager au travers de :

- Une démarche « zéro phyto » avec pour objectif d'atteindre rapidement le label « terre saine » ;

- Extinction des éclairages publics depuis 2017 ;
- Suppression d'un seuil limitant la continuité écologique sur le cours d'eau de la Lèze en 2021. Ce projet, pour lequel la station d'écologie théorique et expérimentale du CNRS de Moulis, le Pôle Ecohydraulique de Toulouse de l'OFB, le Syndicat Mixte Interdépartemental de la Vallée de la Lèze (SMIVAL) et la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de l'Ariège (FDPPMA) se sont impliqués, a fait l'objet d'un reportage en cours de finalisation financé par le Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises. Ce film de sensibilisation grand public permettra d'informer et de sensibiliser sur une opération d'effacement d'un seuil sur un cours d'eau.



1.3 Objectifs

La commune de Pailhès se trouve à l'interface d'un milieu préservé au sud (le massif du Plantaurel) et d'un milieu plus agricole au nord où débutent les grandes plaines céréalières. L'objectif de ce projet est d'améliorer les connaissances des cortèges d'espèces dans ces milieux, de mettre en avant leurs différences et de proposer des mesures en faveur de la préservation et de la restauration de la biodiversité. Ainsi les habitats indispensables pour garantir les services écosystémiques des coteaux agricoles tels que les haies seront évalués.

Dans ce sens, ce projet permettra une sensibilisation à l'échelle de la Communauté des Communes Arize Lèze qui, située aux portes toulousaines, est menacée par l'urbanisation et l'agriculture intensive.

Ce projet s'inscrit donc dans un double objectif :

- ✓ **Favoriser la prise en compte de la biodiversité par une petite communauté villageoise et rurale** en améliorant nos connaissances, valorisant la connaissance acquise et en élaboration un plan d'action de restauration et de préservation.
- ✓ **Servir de relais local à une meilleure prise en compte des enjeux de préservation et de restauration de la biodiversité sur un territoire intercommunal de plaine et coteaux sous influence toulousaine encore trop peu sensibilisé à la valeur des**

services écosystémiques. En diffusant les résultats du projet et les perspectives envisagées sur la commune (préconisations de gestion, mesures de protection et de restauration).

C'est dans ce contexte et dans cette perspective qu'il a été proposé d'initier une réflexion commune et une politique sur le thème de la biodiversité à Pailhès sous la forme d'un Atlas de Biodiversité Communale.

2. Description du projet

Ce projet portera sur une mosaïque d'habitat représentatif de la commune. Les inventaires seront donc ciblés sur les milieux humides et aquatiques et les corridors écologiques tels que les haies, bocages et forêts.

Le projet est détaillé en 3 phases différentes :

Phase 1 : amélioration des connaissances faune/flore de la commune

Phase 2 : sensibilisation et mobilisation des citoyens, élus et acteurs socio-économiques

Phase 3 : élaboration d'un plan d'actions pour une restauration et préservation des milieux à enjeux

Le projet ABC piloté par la commune sera réalisé en partenariat avec l'ANA- Conservatoire d'Espaces Naturels et Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement d'Ariège (ANA-CEN et CPIE d'Ariège) qui l'assiste, en tant que partenaire privilégié, sur le volet technique du projet : inventaires, animations, accompagnement du territoire. Le Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises (PNRPA) sera également un partenaire incontournable dans ce projet.

2.1 Phase 1 : améliorer les connaissances faune/flore du territoire

2.1.1 Description

La première phase consiste à réaliser un inventaire faune/flore sur des habitats menacés à l'échelle du bassin versant de la Lèze (affluent rive droite de la Garonne). Malgré la mise en œuvre d'un programme de plantation de haie réalisé par le syndicat de rivière, ce bassin versant est loin d'avoir une trame verte et bleue en bon état de conservation. Les habitats humides sont depuis 2006 une compétence des syndicats de rivière pour qui l'appropriation débute. Cet ABC permettra d'être exemplaire pour la prise en compte de ces milieux (amélioration des connaissances, de la sensibilisation, de la conservation, etc.).

Cette phase 1 pourra ainsi servir d'outil de sensibilisation et d'aide à la décision dans les démarches d'aménagements du territoire à l'échelle de la CCAL.

Le résultat de cette première phase pourra être intégré dans les projets d'aménagements du territoire (agricole, urbanisme, gestion des espaces publics).

Toutes les données seront intégrées dans une base de données en ligne (Géo-nature) qui sera également ouverte aux citoyens qui souhaiteraient s'impliquer dans la démarche ABC. Cet outil en ligne développé par les parcs nationaux de France permet de valoriser le travail des observateurs et de visualiser l'état des connaissances naturalistes à l'échelle du territoire.

Les cinq groupes taxonomiques listés ci-dessous seront étudiés :

Les milieux humides et aquatiques :

- ✓ amphibien
- ✓ malacostracé : Ecrevisse à pattes blanches
- ✓ habitat

Les haies :

- ✓ flore
- ✓ avifaune
- ✓ chiroptère
- ✓ habitat

A l'échelle de la commune :

- ✓ chiroptère (grenier, grange, etc.)
- ✓ avifaune (haie, bocage, forêt, prairie)

2.1.2 Méthodologie

Les inventaires faune seront réalisés avec l'aide de l'OFB et des habitants de Pailhès.

Les protocoles utilisés seront pour :

- ✓ **L'avifaune** : Vigienature : STOC (Suivi Temporel des Oiseaux Commun) et EPOC ODF (Estimation des Populations d'Oiseaux Communs en France dans le cadre de l'Atlas des Oiseaux de France en cours de révision).
- ✓ **Les chiroptères** : Le protocole labellisé Vigie-Chiro poste fixe du projet participatif Vigie-Chiro du MNHN pour le suivi des Chiroptères lors de leurs activités de chasse sera utilisé. Il repose sur l'enregistrement bioacoustique des ultrasons émis par les chauves-souris. Les détecteurs-enregistreurs seront placés pendant une nuit complète sur les sites du projet au cours de deux passages entre le 15 juin et le 31 juillet pour le premier et le 15 août et le 31 septembre pour le second, avec minimum un mois d'écart entre chaque passage.
- ✓ **Les amphibiens** : MhéO, Indice du Peuplement d'Amphibiens. Le protocole de la boîte à outil MhéO prévoit trois visites annuelles par zone humide. Ces périodes se calent sur la phénologie des espèces. Les données acquises sont des données de présence/absence

permettant d'estimer la richesse spécifique du site ainsi que le degré d'autochtonie de chaque taxon et l'intégrité du peuplement.

- ✓ **La flore et habitats** : une cartographie d'habitats sera réalisée sur les haies et milieux humides et aquatiques. Un repérage préliminaire de l'occupation du sol sera réalisé à partir des photographies aériennes de la zone d'étude.
- ✓ **Les Ecrevisses à pattes blanches** : Ces inventaires seront réalisés par la Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques.
- ✓ **La cartographie simplifiée des habitats naturels** : Une cartographie d'occupation des sols sera établie en suivant ce principe : pré cartographie par photo-interprétation (2500ème) et phase de vérification de terrain. Les haies seront également cartographiées et leur état de conservation sera évalué en notant des critères classiques tels que la composition (cortège), la structure et la dégradation.

		Type d'ourlet en pied de haie		
		Forestier	Prairial	Rudéral ou absent
Structure de la haie	Multistratifiée sur plus de 50 % du linéaire	9	6	3
	1 seule strate ou jeune haie	8	5	2
	Haie dégradée, strate arborée ou arbustive très discontinue	7	4	1

Fonctionnalité faible
Fonctionnalité moyenne
Fonctionnalité bonne à optimale

2.2 Phase 2 : sensibiliser et mobiliser les citoyens, élus et acteurs socio-économiques du territoire

2.2.1 Description

Cette deuxième phase a pour ambition de venir compléter l'amélioration des connaissances et d'informer et de sensibiliser les acteurs du territoire sur les enjeux naturalistes ainsi que sur les pratiques favorables au maintien de la biodiversité.

Dans ce sens, les inventaires participatifs permettront d'être le plus exhaustif mais également d'impliquer et donc de sensibiliser les citoyens et usagers.

Plusieurs animations seront proposées afin d'intégrer et d'informer la population du projet en les formant sur la détermination de groupe taxonomique. Ces animations auront pour objectif de faire prendre conscience de la biodiversité qui les entoure.

Ces actions d'animations, de formation et d'inventaire participatif seront ciblées sur l'ensemble de la commune.

2.2.2 Méthodologie

Les animations et formations :

Plusieurs animations à destination du grand public seront organisées tout au long du projet.

Chaque animation portera sur une thématique différente :

- ✓ Les ruisseaux et zones humides : Apprendre l'écologie et la biologie des amphibiens et odonates et comment déterminer les espèces.
- ✓ Les chauves-souris et oiseaux : Apprendre l'écologie et la biologie des chauves-souris et des oiseaux. Leur rôle dans les écosystèmes agricoles.
- ✓ Les haies, bocages, forêts, etc. : les corridors et réservoirs écologiques.

Les inventaires participatifs :

- ✓ Les ruisseaux et zones humides : Participation au suivi popamphibien de la Société Herpétologique de France. Nous proposerons aux propriétaires de mares ou zones humides d'intégrer le réseau de suivi de mare réalisé tous les deux ans. Ces données seront recueillies par la SHF qui établit ainsi tous les deux ans une analyse nationale des amphibiens.
- ✓ Les zones humides et les mares : Recensement des mares. Une fiche de diagnostic sera présentée et mise à disposition pour aller rechercher les mares sur son territoire.
- ✓ Les chauves-souris : Appel aux propriétaires pour rechercher des individus chez soi (grange, grenier, volet, etc.) et envoi de photo et de localisation aux experts.
- ✓ Les oiseaux : Mise en place du protocole EPOC qui est coordonné par le MNHN et la LPO où 2 mailles sont inscrites sur la commune de Pailhès. Le programme EPOC complétera le programme STOC-EPS.

Les évènements festifs :

La participation aux marchés de printemps/d'automne de la commune et de l'ANA-CEN CPIE d'Ariège est prévue au début et à la fin du projet afin de faire connaître ce projet.

2.3 Phase 3 : élaboration d'un plan d'actions pour une restauration et préservation des milieux à enjeux

2.3.1 Description

Toutes les données faune/flore et habitats qui seront recueillies sur la commune seront cartographiées et analysées pour définir et hiérarchiser les enjeux environnementaux.

Cette dernière phase permettra de mettre à disposition de l'information naturaliste suffisamment complète et synthétique, notamment cartographique, pour une intégration des enjeux de la biodiversité dans les actions et stratégies portées par la collectivité (document d'urbanisme, gestion des espaces, etc.).

Ce travail sera également nécessaire pour élaborer un plan d'actions dans l'objectif de mettre en place des outils de préservation voire de restauration.

2.3.2 Méthodologie

Cette phase se décline en trois étapes :

1/ Définition des enjeux environnementaux sur la commune de Pailhès :

Avec très peu de territoire artificialisé, de culture intensive et une pollution lumineuse très encadrée, la commune de Pailhès se présente comme particulièrement favorable à la biodiversité et joue un rôle indéniable dans la continuité écologique à l'échelle des communes et communautés de communes voisines. Toutefois, cette biodiversité demande à être mieux connue de tous et toutes afin d'être mieux prise en compte dans la vie de tous les jours et dans sa prise en charge politique. Il convient donc à la fois de mieux l'appréhender et de mettre en place quand cela est souhaitable les moyens de la préserver en co-construction avec les habitants et les propriétaires. Ainsi les enjeux environnementaux seront analysés et cartographiés à l'échelle de la commune.

2/ Présentation et proposition d'outil de préservation ou de restauration des milieux :

La prise en compte de la biodiversité au travers de la démarche de l'ABC permettra d'avoir un point de référence des espèces présentes et de leur écologie sur le territoire communal ainsi que sur les relations qu'elles entretiennent avec les pratiques culturelles.

Si cela n'aura aucun caractère contraignant, cela permettra à chacun de mieux connaître les conséquences des choix de vie et le cas échéant de permettre à des particuliers de choisir d'inscrire leurs terrains sur des démarches de protection de la biodiversité comme l'Obligation Environnementale Réelle (ORE) ou à des exploitants agricoles de s'inscrire dans des démarches de Mesures agro-environnementales et Climatiques sur les systèmes herbagers et pastoraux.

Tous les outils existants sur la gestion conservatoire ou la préservation des milieux tels que les conventions de gestion, les conventions de CATZH (Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides), les APPB, etc. seront présentés et définis pour les secteurs présentant des enjeux environnementaux.

Aussi, des propositions pourront être faites au PNRPA pour mettre en place des outils de restauration dans ces projets comme le Contrat de Restauration de Biodiversité ou l'Adaptation au Changement Climatique.

Par la suite, des recommandations générales pourront être communiquées à l'échelle de la commune aux élus, usagers et habitants.

3/ Prise en compte des enjeux par les élus et citoyens à l'échelle de la Communauté de Communes Arize Lèze :

Les résultats et analyses de l'ABC seront présentés aux élus et employés de la CCAL afin de proposer des améliorations en terme de préservation et de restauration de la biodiversité à son échelle.

Pour cela, l'intérêt de devenir Territoire Engagé pour la Nature ou les appels à projets Atlas de la Biodiversité Communal sera abordé avec la Communauté de Communes. L'ABC Pailhès a pour objectif d'être exemplaire et d'inciter les territoires dans cette démarche de valorisation et de protection de la biodiversité et d'apporter notamment des conseils et des préconisations dans l'élaboration du PLUI.

3.Jalons, étapes, calendrier et résultats prévus

		2022		2023			2024		
		automne	hiver	printemps	été	automne	hiver	printemps	
Phase 1 : amélioration des connaissances faune/flore du territoire	<i>Amphibiens</i>								
	<i>Ecrevisses à pattes blanches</i>								
	<i>Avifaunes</i>								
	<i>Chiroptères</i>								
	<i>Botanique et cartographie d'habitat</i>								
	<i>Rapport/ analyse des résultats</i>								
Phase 2 : sensibiliser et mobiliser les citoyens, élus et acteurs socio-économiques du territoire	<i>Inventaire participatif</i>								
	<i>Animations/ formations</i>								
	<i>Evenement (marché, fête locale, festival, etc.)</i>								
Phase 3 : élaboration d'un plan d'actions pour une restauration et préservation des milieux à enjeux	<i>Définition des enjeux environnementaux</i>								
	<i>Présentation et mise en œuvre des outils de préservation et de restauration</i>								
	<i>Prise en compte des enjeux et sensibilisation à l'échelle de la CCAL</i>								

N° Etapes/Résultats	Résultats prévus	Date de début de l'action	Date de fin de l'action
<i>Phase 1 : amélioration des connaissances faune/flore du territoire</i>	<i>Données faune/flore et synthèse</i>	<i>Hiver 2022/2023</i>	<i>Automne 2023</i>
<i>Phase 2 : sensibiliser et mobiliser les citoyens, élus et acteurs socio-économiques du territoire</i>	<i>Sensibiliser et mobiliser les citoyens élus et acteurs socio-économiques au travers un inventaire participatif, formation, animation, etc.</i>	<i>Automne 2022</i>	<i>Printemps 2024</i>
<i>Phase 3 : élaboration d'un plan d'actions pour une restauration et préservation des milieux à enjeux</i>	<i>Définition des enjeux environnementaux sur la commune de Pailhès Présentation et proposition d'outil de préservation ou de restauration des milieux Prise en compte des enjeux par les élus et citoyens à l'échelle de la Communauté de Communes Arize Lèze</i>	<i>Automne / Hiver 2022</i>	<i>Printemps 2024</i>

4. Perspectives du projet

L'ABC permettra en partie une amélioration des connaissances des corridors écologiques (Trame Verte et Bleue, Trame sombre) mais aussi une meilleure préservation aux travers d'outil de gestion (exemple : convention de gestion, ORE, convention CATZH, etc.). La commune de Pailhès, impliquée depuis 5 années dans la gestion des éclairages nocturnes, a pour ambition d'améliorer les gîtes potentiels à chauve-souris sur son territoire.

Les résultats de ce projet seront présentés aux habitants et gestionnaires d'espaces naturels de la commune afin de leur présenter une meilleure gestion.

Les résultats du projet seront présentés également aux élus et employés de la CCAL, notamment sur :

- ✓ L'amélioration de la connaissance faune/flore,
- ✓ La gestion et la prise en compte de la TVB (haie, cours d'eau, zones humides et mares),

Une ou plusieurs réunions de terrain seront organisées sur Pailhès avec les élus et salariés de la CCAL afin de leur présenter l'intérêt d'un tel projet sur une seule commune et les résultats et bénéfices qui en découlent.

Aussi, la cartographie des enjeux environnementaux permettra de rendre accessible la donnée biodiversité aux élus mais aussi au grand public. Cet outil pourra être amendé au fil du temps et évoluer afin d'intégrer des enjeux d'urbanisme, d'agriculture et de biodiversité.

Ces cartes seront un vrai outil d'aide à la décision pour les élus lors d'élaboration de documents d'aménagements du territoire (urbanisme, tourisme, requalification des friches, etc.).

Ainsi l'ABC de Pailhès a pour ambition d'être une vitrine pour les élus de la CCAL, en les encourageant à aller sur des démarches de valorisation et de préservation de la nature en s'inscrivant par exemple dans des projets de TEN, ABC, etc.

5. Gouvernance

Un Comité de pilotage (COFIL) se réunira 2 fois durant le projet. Il permettra de veiller à la cohérence de la méthode, d'apporter des pistes de réflexion, de valider les objectifs stratégiques, le diagnostic et ces résultats. Le premier COFIL aura lieu à l'automne 2022 pour présenter le projet aux partenaires concernés :

- ✓ Le Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises
- ✓ Le Conseil départemental
- ✓ La Communauté de Communes Arize Lèze
- ✓ L'Office Française pour la Biodiversité
- ✓ Le Syndicat Mixte Interdépartementale de la Vallée de la Lèze
- ✓ La chambre d'agriculture d'Ariège
- ✓ La Fédération de l'Ariège de pêche et de Protection du Milieu Aquatique
- ✓ La DDT service environnement et agriculture
- ✓ Les haies ariégeoises
- ✓ La Fédération de chasse de l'Ariège
- ✓ Les associations de protection de la nature de l'Ariège

Le comité technique du projet se réunira autant de fois que nécessaire pour mener à bien le projet, statuer sur des aspects techniques et prendre des décisions. Ces réunions seront des moments de réflexion et d'orientation des actions à mener dans une logique de suivi et de cohérence continue. Ce comité technique sera composé de :

- ✓ L'Office Française pour la Biodiversité
- ✓ Le Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises
- ✓ La commune de Pailhès
- ✓ L'ANA-CEN et CPIE d'Ariège

Une réunion publique et institutionnelle sera organisée en janvier 2023 pour présenter le projet aux citoyens, usagers et élus. Cette réunion qui sera poursuivie d'une animation sur le terrain permettra de présenter aux participants les différentes missions dans lesquelles ils pourront s'impliquer et de faire découvrir la biodiversité qui les entoure.

Une seconde réunion sera organisée en fin de projet pour présenter les résultats et les perspectives.

6. Résumé publiable du projet

Le projet s'inscrit dans différentes dynamiques territoriales et vise deux objectifs :

- ✓ **Favoriser la prise en compte de la biodiversité par une petite communauté villageoise et rurale** en améliorant nos connaissances, valorisant la connaissance acquise et en élaboration un plan d'action de restauration et de préservation.
- ✓ **Servir de relais local à une meilleure prise en compte des enjeux de préservation et de restauration de la biodiversité sur un territoire intercommunal de plaine et coteaux sous influence toulousaine encore trop peu sensibilisé à la valeur des services écosystémiques.** En diffusant les résultats du projet et les perspectives envisagées sur la commune (préconisations de gestion, mesures de protection et de restauration).